Jeudi 13 janvier 2011 SNES CRETEIL Aux stagiaires

Snes Créteil *info*

Snes Créteil info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 – Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

Formation des enseignants - Infos rapides n°11

formation syndicale mardi 15 mars 2011

« QUELLE ENTRÉE DANS QUEL MÉTIER ? »

Cette formation syndicale que le SNES Créteil propose aux stagiaires a déjà eu lieu le 9 novembre dernier. Seule une vingtaine de stagiaires avait pu y participer, et au vu de leurs réactions, nous avons jugé utile d'en reprendre à peu près le contenu en tenant compte de l'expérience acquise lors de cette première session.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

1) Premières expériences du métier : **témoignages et débat**

Le Ministère et le Rectorat se sont employés, depuis la rentrée, à nier les difficultés résultant de la disparition de l'année de stage. Il nous a même été dit que si vos premiers mois avaient été difficiles, c'est parce que nos dénonciations de la réforme de la formation des enseignants vous avaient déstabilisés... Un tout récent rapport de la Direction des Ressources Humaines, auquel la presse a donné un large écho, semble montrer une timide prise de conscience, tout en accusant d'abord « les résistances très fortes ». Quelles sont vos conditions réelles d'exercice ? Quel bilan tirez-vous de ces six premiers mois ? Quelle appréciation portez-vous sur les formations disciplinaires et transversales ? A quoi sert le tutorat ? En confrontant vos témoignages, nous affinerons les revendications que nous portons pour l'amélioration immédiate de vos conditions de stage, et d'évoquer les propositions du SNES et de la FSU en matière de formation des enseignants.

2) Questions de carrière

Dans le feu des débuts, on n'a pas forcément la tête à ça... Mais alors que s'approche la procédure de titularisation, quelques précisions s'imposent : qui vous évaluera à cette occasion ? Et dans la suite de votre carrière ? Qui sont vos supérieurs hiérarchiques et que peuvent-ils exiger de vous ? Que sont les « promotions » ? De quoi se compose le salaire, qu'est-ce qu'une heure supplémentaire... ? A la veille du mouvement intra-académique, vous aurez sûrement d'autres questions : que signifie « être TZR », qu'est-ce qu'un complément de service...?

3) Enseignant et fonctionnaire

Recruté par concours, vous n'avez pas de contrat, mais êtes régis par un statut, celui de fonctionnaire, complété pour les enseignants par le fameux « décret de 50 ». Quelles garanties cette particularité apporte-elle au fonctionnaire, et au service public ? Jean-Michel Harvier, militant du SNES Créteil et au niveau national, du secteur juridique du SNES, répondra à cette question, et à bien d'autres !

4) Le travail enseignant aujourd'hui

Révélée brutalement dans certaines grandes entreprises, la dégradation de la condition salariale n'épargne pas l'éducation nationale, soumise comme les autres services publics aux règles d'un management censé les rendre plus efficaces. Dans une société où les inégalités s'accroissent, les enseignants se voient reprocher les ratés du système éducatif, alors qu'à la tête même de l'État l'objectif de démocratisation est abandonné. Le SNES collabore depuis longtemps avec le CNAM sur le travail enseignant. Alice Cardoso, qui anime ces questions au SNES national, viendra faire le point de ces recherches, particulièrement riche d'analyses mais aussi de pistes d'alternatives.

BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS, salle Eugène Varlin, 9H à 17H

Métro République, 3 rue du château d'eau

Déposez votre demande de congé avant les vacances d'hiver le 12 février 2011 !

Comme tous les agents de l'État, titulaires et non-titulaires, **vous avez le droit de participer à une formation syndicale, dans la limite de 12 journées par an. Vous n'avez pas à rattraper les cours que vous n'auriez pas pu assurer. Il suffit de déposer au secrétariat de votre établissement, au moins un mois à l'avance, votre lettre de demande de congé au Recteur** (voir modèle ci-dessous). Le plus souvent, votre demande reste sans réponse, ce qui signifie que le congé est accordé. **En cas de refus** (notamment du chef d'établissement, auquel depuis l'an dernier, le Rectorat essaye de déléguer le soin de gérer ce genre de congé), **contactez-nous !**

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

NOM, Prénom : Grade et fonction : Etablissement : à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil

S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée ……..

Monsieur le Recteur, Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le 15 mars 2011 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Paris. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10 février 1995). Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, signature

Vous venez le 15 mars ? INSCRIVEZ-VOUS !

Cela nous permet de prévoir l'affluence et de vous prévenir de tout changement éventuel, inscrivez vous par mel à l'adresse s3cre@creteil.snes.edu

Dans les collèges, dans les lycées

MOBILISÉS ET DÉTERMINÉS
AGIR POUR L'ÉDUCATION

L'avenir du second degré !

Dès la rentrée, le SNES avait appelé les collègues à la grève le 6 septembre pour exprimer par une action exceptionnelle le rejet de la politique éducative et budgétaire du gouvernement.
Cette lutte contre la destruction organisée du service public d'Éducation doit se poursuivre. En effet la rentrée 2011 se prépare avec un budget qui prévoit 16 000 suppressions de postes dont 4 800 dans les collèges et les lycées. Cette ponction, qui poursuit la mise en œuvre du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux et ne tient pas compte de la forte augmentation des effectifs attendus dans le second degré (près de 61 000 élèves), se traduira par une accélération de la dégradation objective des conditions de travail des personnels et des élèves et une réduction de l'offre de formation et de la qualité de l'enseignement.
L'enseignement privé continue quant à lui de bénéficier d'un traitement privilégié.
Etranglé par la succession de suppressions de postes, le système éducatif subit en même temps une transformation profonde de ses missions et de son organisation. Touchant au cœur même de notre identité professionnelle et de nos missions de service public, cette politique de transformation idéologique de l'école met en œuvre le tri social et la sélection des élèves, le démantèlement du cadre national et le renvoi des responsabilités à l'échelon local par l'autonomie renforcée des établissements, la mise en cause des statuts des personnels…

Ensemble, massivement, donnons-nous la force de changer le cours des choses.

LA DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

- des suppressions massives d'emplois avec leurs conséquences sur l'emploi, la précarité et les conditions de travail
- le sacrifice de la formation professionnelle des enseignants
- l'imposition de méthodes managériales dans les établissements qui engendrent une réelle souffrance des personnels
- l'augmentation de la charge de travail des personnels et des glissements de missions qui dénaturent nos métiers
- la destruction du service public d'orientation scolaire
- l'abandon du collège aux conséquences de la mise en œuvre du socle commun et de son livret de compétences
- la réforme Chatel des voies générales et technologique du lycée

MOBILISATION LE SAMEDI 22 JANVIER

pour imposer de l'ambition pour l'éducation et la relance de la démocratisation du second degré :

- l'arrêt des suppressions de postes et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de recrutements massifs
- l'abandon des réformes Chatel du lycée et de la gouvernance des établissements
- une autre formation des enseignants alliant élévation du niveau de recrutement et élévation de la qualité de la formation professionnelle
- la revalorisation des salaires et des métiers
- l'amélioration des conditions de travail et d'études
- le rétablissement de la carte scolaire repensée dans sa définition et sa mise en œuvre
- une politique ambitieuse d'éducation prioritaire

POURSUIVRE L'ACTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS POUR PRÉPARER ET RÉUSSIR :

- une grève majoritaire en février
- une manifestation nationale, à Paris, en mars

Combatifs et constructifs. Avec vous.

SAMEDI 22 JANVIER 2011

Journée de mobilisation à l'appel du collectif «L'éducation est notre avenir»

MANIFESTATION RÉGIONALE LUXEMBOURG - SÈVRES BABYLONE 14H30